

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2022/69**OBJET : MAISON FRANCE SERVICES - DEMANDE DE FINANCEMENT ANNEE 2022.**

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maison France Services et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

VU sa délibération n° 2021/75 du 15/04/2021 approuvant le plan de financement de ce service pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2022 ci-annexé de la Maison France Services fait ressortir un coût de fonctionnement de **55 802.72 € TTC** ;

CONSIDERANT les nouvelles règles au titre du FNADT allouant un montant forfaitaire annuel de 15 000 € et le financement au titre du Fonds national France Services qui s'aligne sur celui du FNADT ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FNFS	26.93 %	15 000.00 €
FNADT	26.93 %	15 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10.00 %	5 580.27 €
Autofinancement CCVUSP	36.14 %	20 222.45 €
TOTAL TTC	100.00%	55 802.72 €

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FNFS et du FNADT.
- **SOLLICITE** le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



C.C.V.U.S.P.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICHOURT.

Séance du 14 avril 2022